



Actualité



Le premier Salon en Mayenne dédié aux Services à la personne !

Dans le cadre de sa délégation départementale de l'Agence Nationale des Services à la Personne, Mme Christiane LENFANT, Directrice du Travail de la DIRECCTE, a sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'organisation d'un Salon des Services à la personne dans le but de développer ces services et les emplois afférents.

Vieillesse de la population, aspiration des actifs à mieux concilier vies professionnelle et personnelle, évolution des modes de vie, informatisation des foyers... les services à la personne apportent une réponse essentielle aux mutations de notre société. Son essor et le réservoir d'emplois qu'il représente font de ce secteur une des priorités économiques et sociales.

La CCI de la Mayenne a donc confirmé tout son intérêt pour cette démarche, en s'engageant dans l'organisation et la promotion de cet événement qui se déroulera les 25 et 26 juin prochains au Parc des Expositions.

Ce Salon a vocation à être un CARREFOUR pour l'ensemble des acteurs du secteur. Il est destiné aux entreprises désireuses de s'informer et aux particuliers souhaitant obtenir des conseils personnalisés sur les activités possibles et les avantages des Services à la Personne.

Daniel BELLANGER,
Président de la CCI de la Mayenne

OBSERVATOIRE DU COMMERCE

9 étudiants sur le terrain à partir du 14 juin

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne effectuera du 14 juin au 9 juillet prochain le recensement du commerce sur l'ensemble du territoire.

Pour réaliser cette enquête, 9 jeunes étudiants vont sillonner les routes du département pour rencontrer les commerçants ayant une vitrine sur rue et vendant des produits de consommation courante.

Cette enquête va permettre d'actualiser les informations juridiques et mesurer ainsi l'évolution du commerce en Mayenne.

En répondant au questionnaire, les commerçants contribueront à nous aider à adapter nos actions et à mieux répondre à leurs attentes.

Merci de réserver le meilleur accueil à ces jeunes enquêteurs.

Contact : Christiane Mendes - 02 43 49 50 08
c.mendes@mayenne.cci.fr



ENTREPRENDRE EN MAYENNE

4 jeunes créateurs récompensés

A l'issue de la formation "5 jours pour Entreprendre" de la CCI de la Mayenne, le VISA ENTREPRENDRE EN MAYENNE a été décerné à 4 jeunes créateurs :

■ REMI BUARD
AIR B Prestations à Louvigné
Location de jeux de plein air
et matériel de réception

■ CHRISTELLE HECKEL
FESTI'MOUNS à Maisoncelles
Organisation de festivités pour
enfants

■ ENRICO FIOCCA
SYNERGA INGENIERIE à Laval
Cabinet d'ingénieur conseil

■ ANTHONY RAGUENEAU
ARDEFISC à Martigné sur Mayenne
Conseil en gestion de patrimoine



Contact : Charles-Eric Rossignol - 02 43 49 50 15
c.rossignol@mayenne.cci.fr



ECO TAXE Poids Lourds

Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat de l'Ecologie de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat aux Transports, ont annoncé le 19 avril dernier, le report à 2012 de la mise en œuvre de l'éco taxe poids-lourds sur l'ensemble du territoire.



Cette éco-redevance issue du Grenelle Environnement a pour objectifs annoncés :

- une fiscalité plus écologique qui pèse sur les trafics réellement effectués plutôt que sur le coût du travail et les biens des entreprises de transport routier,
- une fiscalité plus juste qui touche tous les poids-lourds quelle que soit leur nationalité,
- un " signal-prix " qui favorise le report modal grâce à un mécanisme de répercussion de la taxe sur les chargeurs,
- de nouvelles ressources pour la construction des infrastructures de transport

décidées lors du Grenelle Environnement.

La CCI est intervenue auprès du Préfet de la Mayenne le 16 mars dernier pour attirer son attention sur les effets induits de l'éco-taxe en Mayenne : renchérissement du coût du transport (estimé + 2,35 %) et diminution de la compétitivité de nos entreprises.

Soulignant par ailleurs la complexité de mise en œuvre de l'éco-taxe et les incohérences dans la définition des axes routiers taxables, la CCI a demandé au Préfet de faire droit à une appréciation locale par un réexamen du réseau mayennais soumis à taxation, notamment pour l'axe nord-sud RD 162 et la RD 57.

Contact
Jacques Courtin - 02 43 49 49 92
j.courtin@mayenne.cci.fr

Mayenne PERFORMANCE

Le 20 mai dernier, la société GRUAU a ouvert les portes de ses ateliers au groupe MAYENNE PERFORMANCE de la CCI, piloté par Samuel FAIRIER, chargé de mission Industrie.

Après la présentation du groupe GRUAU par Patrick GRUAU, les chefs d'entreprise ont découvert les différents métiers de l'entreprise (construction de microbus, transformation des utilitaires...) Cette visite participe à la volonté de la CCI de confronter les expériences et de développer le travail collaboratif des chefs d'entreprise mayennais.



Contact
Samuel Fairier - 02 43 49 50 09
s.fairier@mayenne.cci.fr

RESSOURCES HUMAINES

une démarche à votre rythme,
simple et souple

Il est parfois difficile de mener ses projets et d'être un expert dans plusieurs domaines. Vous souhaitez développer une étape supplémentaire dans la gestion de vos ressources humaines ?

Une équipe spécialisée de la CCI est à votre écoute pour vous soutenir, conseiller au cas par cas, quel que soit votre secteur d'activité pour concevoir ou optimiser des processus et/ou des outils en ressources humaines adaptés à votre entreprise.

Préalablement, vos pratiques RH existantes sont analysées afin de mieux déterminer les actions à mettre en place et les priorités. Trois dimensions majeures sont examinées : formation, recrutement et gestion des compétences.

Cet accompagnement vous intéresse, prenez rendez-vous avec l'un des conseillers du service Emploi & Compétences de la CCI .



Contact
Flavie Dubel - 02 43 49 50 11
f.dubel@mayenne.cci.fr

Rappel

L'ALTERNANCE

■ Vous allez recruter un jeune en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : proposez-lui un stage de découverte de 1 à 5 jours, dans votre entreprise, avec le VISA POUR L'ALTERNANCE.

■ Pour faire connaître vos offres d'emploi en alternance auprès des jeunes, déposez-les sur notre site :

www.cci53-alternance.com



Contact
Martine Sabin - 02 43 49 50 35
m.sabin@mayenne.cci.fr

Chômage partiel

Un arrêté du 9 avril 2010 (JO du 14 avril) fixe le taux de prise en charge par l'Etat des indemnités de chômage partiel versées par l'employeur à 80% pour les conventions signées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010. Ce taux pourra être porté à 100% sur décision conjointe des ministères de l'économie et du budget.

Justification tardive d'une absence

La justification tardive d'une absence constitue une faute grave si un salarié informe son employeur au-delà du 6^{ème} jour après le début de son arrêt de travail.

Un guide URSSAF pour les CE

Le guide URSSAF rappelle les principes applicables en matière de cotisations de sécurité sociale pour les principales prestations fournies par les comités d'entreprise. Vous pouvez le consulter sur : www.urssaf.fr/employeurs/documentation

les obligations de l'employeur

L'entreprise qui embauche un stagiaire doit obligatoirement signer une convention de stage. Le cursus suivi par l'étudiant doit expressément prévoir le stage. Il est interdit d'accueillir un stagiaire qui a fini son cursus. Si c'est le cas, l'entreprise s'expose à une requalification du stage en CDI et/ou une condamnation pour travail dissimulé.

La gratification de stage est obligatoire si le stage a une durée supérieure ou égale à 2 mois consécutifs. Le montant de la gratification est de 417 € par mois en 2010, au minimum. Une convention ou un accord collectif peut prévoir une gratification supérieure.

La gratification n'est pas soumise à cotisation si son montant correspond au montant minimum de gratification (417 €). Si le montant est supérieur, les cotisations de sécurité sociale sont dues par l'employeur et le stagiaire, et calculées sur le différentiel.

Emploi des jeunes

Prolongation des mesures spécifiques pour l'emploi des jeunes jusqu'au 31 décembre 2010 :

■ Contrat d'apprentissage

Prime de 1 800 € pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire ou d'un 1^{er} apprenti dans les entreprises de moins de 50 salariés avant le 31 décembre 2010.

Aide exceptionnelle pour l'embauche d'un apprenti dans les entreprises de 11 salariés et plus avant le 31 décembre 2010 (compensation des cotisations sociales restant à leur charge durant 12 mois).

■ Contrat de professionnalisation

Prime de 1 000 € pour toute embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation avant le 31/12/2010.

Contacts
Flavie Dubel - 02 43 49 50 11
f.dubel@mayenne.cci.fr
Stéphane Foricher - 02 43 49 49 95
s.foricher@mayenne.cci.fr

COMMERCE

3 questions à... Flavien Neuvy

Responsable
de l'Observatoire CETELEM



CONSOMMATION 2010 : les nouvelles tendances !

1. Quelles vont être les grandes tendances de consommation des ménages français au cours des 10 prochaines années ?

La consommation des ménages sera impactée par deux grandes tendances : le vieillissement de la population et le problème du sentiment de baisse du pouvoir d'achat.

Les plus de 60 ans vont représenter 27% de la population à horizon 2020 contre 23% aujourd'hui et leur poids dans la consommation totale des ménages va s'accroître. Il faut donc que les acteurs du monde du commerce se préparent à cette mutation.

Le pouvoir d'achat de son côté va rester une préoccupation durable. En effet, en dépit des hausses du pouvoir d'achat français constatées par l'Insee, les ménages français ont le sentiment que leur baisse depuis des années. Ceci s'explique par le fait que les dépenses contraintes augmentent régulièrement (logement, charges et santé), que les dépenses "plaisir" augmentent également et que les marges de manœuvres financières se réduisent pour les dépenses du quotidien (carburant, textile et alimentaire).

Ce sentiment de baisse de pouvoir d'achat est donc durable et pousse les ménages à faire des arbitrages de plus en plus serrés.

Face à ces évolutions, de nouveaux comportements apparaissent : au premier rang, nous pouvons citer le développement du marché de l'occasion qui touche tous les secteurs.

2. Nous entendons parler de plus en plus de "conso-vendeur". Pourriez-vous nous présenter ce phénomène à l'échelle nationale ainsi que ses répercussions ?

Si le consommateur achète aujourd'hui volontiers des produits d'occasion, il se met à en vendre également, il devient un "conso-vendeur". Selon l'Observatoire CETELEM de la consommation, 1 Français sur 2 a déjà vendu par lui-même un bien culturel (livre, CD, jeux vidéo...). Les mentalités évoluent : aujourd'hui, lorsque l'on n'a plus l'usage d'un bien, le premier réflexe c'est de le remettre en vente, Internet facilite le processus. La question qui se pose est de savoir comment les grandes enseignes de distribution dont le cœur d'activité est centré sur le neuf vont réagir. Vont-elles essayer de récupérer une partie de cette activité ou vont-elles laisser le marché leur échapper ?

3. Le nombre de transactions effectuées sur Internet ne cesse d'augmenter, quelles sont les outils à disposition des commerces traditionnels pour ne pas être victime du développement du net ?

Trop souvent, Internet est perçu comme une menace par les commerçants traditionnels. En réalité, il s'agit d'un formidable vecteur de croissance. La question n'est pas de savoir si c'est Internet ou le magasin, c'est Internet et le magasin. Le tout est de trouver la bonne formule : site dédié, utilisation des plateformes existantes... Tout se vend sur Internet, il n'est pas encore trop tard pour s'y mettre.

CHIFFRES CLES

Coût de la construction

Indice du 4^{ème} trimestre 2009 : 1 507
soit une augmentation de 7,18% sur 3 ans (révision des baux commerciaux) et de 33,72% sur 9 ans (renouvellement des baux commerciaux).

Source : www.insee.fr

Au 3^{ème} trimestre 2009, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 101,27 soit une baisse sur un an de - 1,88 %. Rappelons que ce dernier indice peut être utilisé pour un nouveau bail commercial ou dans le cadre d'un avenant à un bail existant.

Décret n° 2008-1139 du 4/11/2008 (loi LME)

Indice des prix à la consommation

Avril 2010 : 121,26
(ensemble des ménages incluant le tabac)
Variation sur un an : +1,7 %
Hors tabac : 119,90

La variation sur un an : +1,6 %

Source : www.insee.fr

Taux de chômage 4^{ème} trimestre 2009

Mayenne 6,9%
Pays de la Loire 8,6 %
France métropolitaine 9,6 %
Source : Insee enquête emploi en continu estimation provisoire

www.insee.fr

Contact : Annie Quéménéur
02 43 49 50 13
a.quemeneur@mayenne.cci.fr

Décret

FORMALITES DES ENTREPRISES

Depuis l'arrêté du 21 janvier 2010 (JO du 10 mars 2010), la délivrance des "cartes permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante" (voie publique, halles et marchés) est réservée aux centres de formalités des entreprises (CFE) des CCI et des chambres de métiers et de l'artisanat.

Décret n° 2009-194 du 18/02/2009

Contact
Daniele Croissant - 02 43 49 50 20
d.croissant@mayenne.cci.fr



Pour les TPE/PME, commerçants artisans, services et professions libérales

Trop d'entreprises communiquent encore avec les outils du passé alors qu'Internet et l'informatique leur permettraient de gagner du temps, réduire leurs coûts et développer leurs ventes. Le Passeport pour l'Economie Numérique est une offre de découverte et d'initiation gratuite aux usages et outils numériques. Destinée aux créateurs, repreneurs, dirigeant et collaborateurs d'entreprises de moins de vingt salariés, les modules ont pour objet d'expliquer les avantages potentiels des nouvelles technologies pour une petite entreprise.



Mardi 29 juin 2010

- de 9h à 12h : Le site internet de l'entreprise
- de 14h à 17h : Communiquer vers ses partenaires

Agenda

Contact
Centre de Gestion de la Mayenne
02 43 59 24 00
cga.mayenne@cgamayenne.org

Identifiez vos futurs partenaires
parmi les 107 000 entreprises de la région

www.entreprises.paysdelaloire.cci.fr

Un outil au service des entreprises
Des services accessibles en un clic
Un annuaire régional en ligne

CCI Info Eco

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MAYENNE
Tel. +33 332 43 49 50 30 • Fax +33 332 43 49 33 16 • www.mayenne.cci.fr

LAVAL EXPOS

HOMMAGE A JACQUES CHEZOT

A l'occasion de la Foire de Laval, qui s'est déroulée du 13 au 17 mai, Daniel BELLANGER, président de la CCI de la Mayenne a souhaité rendre hommage à Jacques CHEZOT, décédé le 18 février dernier.

Vice-président de la CCI de la Mayenne de 1983 à 1989, puis secrétaire membre de 1989 à 1997, Jacques CHEZOT s'est également beaucoup investi en tant que Commissaire Général de la Foire de 1992 à 2004.

En présence de sa famille et de Patrice DENIAU, son successeur à Laval Expo, une plaque commémorative a été apposée sur la façade du Pavillon d'accueil.



FORMATION CONTINUE

L'ECOLE DES MANAGERS de LAVAL

accueille son 300^{ème} candidat à la reprise d'entreprise

En présence de Marie-Christine PY, présidente de l'Ecole des Managers de Laval et de Daniel BELLANGER, président de la CCI, Patrice DENIAU, manager de l'année, a remis les diplômes à la 27^{ème} promotion de l'Ecole des Managers de Laval.

Après un parcours d'enseignement pratique à la gestion et un accompagnement à la reprise d'entreprise, 11 lauréats ont reçu le titre de "développeur de PME", titre reconnu par le ministère.

Ils passent le relai aux 13 candidats de la 28^{ème} promotion, qui rassemble des chefs d'entreprises issus de secteurs d'activités diversifiés : bureau d'étude, exploitation forestière, plateforme logistique, électricité, matériel de bureau... comptant de 7 à 250 salariés.

Parité oblige, la 300^{ème} inscription est celle d'une femme, Laurence BREMOND, dirigeante de Delta Bureau à Changé.

Contact : Yann Durel
02 43 91 47 49 - y.durel@mayenne.cci.fr



Daniel Bellanger, président de la CCI, Marie-Christine Py, présidente de l'Ecole des Managers, Patrice Deniau, manager de l'année et la 27^{ème} promotion de l'EDM.

Nouveau

Programme DUO Manager HQSE

UNE FORMATION-ACTION pour renforcer la sécurité dans votre entreprise

Parce que la sécurité ne s'improvise pas et que l'environnement est l'affaire de tous, le service Formation Continue propose un programme de formation spécifique en matière d'Hygiène Qualité Sécurité et Environnement. Destiné à accompagner les chefs d'entreprise dans la mise en œuvre de cette démarche, DUO HQSE vise à renforcer la sécurité de vos personnels et sensibilise tous vos collaborateurs aux règles, normes et réflexes réglementaires.



Contact
Anthony Coiffet
02 43 91 47 45
a.coiffet@mayenne.cci.fr

AGENDA

Ateliers de la Création/Reprise d'entreprises

Vendredi 11 juin de 14h à 18h
Salle polyvalente - Mayenne
Contact : Jocelyne Dellière - 02 43 49 50 27

Club d'Affaires CCI/MEDEF

Entreprises et Médias : une relation complexe
Lundi 14 juin de 18h à 20h
LAVAL EXPOS - Saint Berthevin
Contact : Marie Pierre Cabioch - 02 43 49 50 06

Sortir durablement de la crise

Atelier Manager par la compétences
Mardi 15 juin de 8h30 à 11h
Ets BRISARD - St Pierre-des-Landes
Contact : Martine Sabin - 02 43 49 50 25

Journée Portes Ouvertes NEGOVENTIS

Samedi 19 juin de 10h à 13h
ANTAXIA - Parc Universitaire de Laval
Contact : Françoise Louet-Morin - 02 43 91 47 42

Salon Services à la Personne

Vendredi 25 juin de 11h à 17h30
Samedi 26 juin de 10h à 17h
LAVAL EXPOS - St-Berthevin
Contact : LAVAL-EXPOS - 02 43 91 47 77
Entrée gratuite

Formation « 5 jours pour Entreprendre »

du lundi 28 juin au vendredi 2 juillet
CCI-53 - Laval
Contact : Jocelyne Dellière - 02 43 49 50 27

TOUTES LES INFOS CCI SUR NOS SITES

www.mayenne.cci.fr



www.formation.mayenne.cci.fr



www.parc-expo-laval.fr



CCI Info est édité par la CCI de la Mayenne
12 rue de Verdun - BP 239 - 53002 LAVAL CEDEX
Tél : 02 43 49 50 00

Directeur de la publication : Daniel Bellanger
Rédaction/mise en page : service communication CCI-53
Impression : Imprimerie Madiot - Tél : 02 43 69 21 03
Tirage : 8 200 exemplaires - ISSN 1778-0780

Imprimé sur papier 100% recyclé

